

**Séminaire « Quelle formation aujourd'hui pour les  
animateurs d'éducation informelle ? »  
Prague – 27 novembre 2003 –  
Jean François Magnin, directeur général adjoint, Ceméa**

Bonjour,

Je voudrais d'abord remercier l'Institut de l'enfance et de la jeunesse du Ministère de l'Éducation, de la jeunesse et des Sports pour l'organisation de ce séminaire. Je tiens aussi à remercier le président du Sénat et M. le sénateur, le professeur Frantisêk Mezihorak qui préside les travaux, pour leur accueil et pour les moyens de travail qu'ils mettent à notre disposition dans ces magnifiques locaux.

Le sujet de notre séminaire « *La formation des animateurs de loisirs pour les enfants et les jeunes* » est un vaste programme... Je sais qu'il est au travail dans plusieurs pays d'Europe et c'est le cas en France.

Dans le cadre de ce vaste sujet, Pavel YANIK, le directeur de IDM qui est aussi vice-président d'EAICY, m'a demandé de réfléchir à la question suivante : « ***les contenus et les orientations des programmes de formation des animateurs de jeunesse correspondent-ils aux conditions et aux défis de l'éducation non-formelle ?*** »

La question est précise mais malgré tout, elle aussi, encore très vaste.

Elle nécessiterait de définir les conditions actuelles et les défis de l'éducation non formelle dans un premier temps ; de décrire les contenus et les orientations des dispositifs et des programmes de formation des animateurs existant aujourd'hui, dans un deuxième temps, et enfin de mesurer les écarts, d'analyser les adaptations et inadaptations de ceux-ci par rapport aux besoins.

Et tout cela dans une vision transversale, inter-culturelle prenant en compte les différences de nos systèmes éducatifs respectifs.

Cela dépasse bien sur de beaucoup mes compétences et aussi le temps que nous avons aujourd'hui.

Je vais donc resserrer le projet pour essayer de ne pas me perdre.

Je vous parlerais de ce que je connais c'est-à-dire de l'expérience française sur le sujet. Et plus précisément de l'expérience des Ceméa puisque en France nous sommes une des organisations qui mettent en œuvre la formation des animateurs de jeunesse à ces différents niveaux.

Mais parallèlement toujours avec la volonté de bien cerner notre sujet, je voudrais préciser quelques termes.

D'abord, éducation formelle, non formelle et informelle.

Je prendrais les définitions qui sont habituellement utilisées au Conseil de l'Europe :

**Education formelle** : il s'agit d'activités éducatives structurées dans le cadre des systèmes scolaires et universitaires. Elles se traduisent par des programmes d'études planifiées par un ou plusieurs enseignants et mènent généralement à une reconnaissance officielle des acquis.

**Education non formelle** : il s'agit d'activités structurées ayant des objectifs éducatifs clairement annoncés, se situant le plus souvent en dehors des systèmes scolaires et universitaires et ne menant pas à une reconnaissance officielle validée par ceux-ci.

**Education informelle** : il s'agit d'un processus se poursuivant tout au long de la vie permettant d'acquérir des comportements, des valeurs, des compétences et des connaissances, en dehors d'un dispositif structuré, à partir d'expériences quotidiennes, d'influences éducatives et d'autres ressources de son environnement.

Le temps libre est l'espace privilégié de l'éducation non-formelle et de l'éducation informelle.

Au sein de ce temps libre les loisirs tiennent une place importante mais ne le remplissent pas totalement.

La télévision, les voyages, la lecture par exemple sont donc des vecteurs d'éducation informelle sauf s'ils sont utilisés comme supports dans un espace éducatif structuré.

Les centres de vacances, les centres de loisirs, s'ils possèdent un réel projet éducatif intentionnel sont des espaces d'éducation non-formelle pour les enfants et les adolescents qu'ils reçoivent.

Les formations des animateurs d'enfants et des adolescents sont pour ce qui concerne la France, à cheval entre l'éducation formelle et non-formelle. Toutes les formations possèdent des programmes structurés. Certaines sont dans un système très proche des systèmes scolaires et universitaires et aboutissent à un diplôme. D'autres, aboutissent aussi à un brevet reconnu mais sont plus clairement en dehors des systèmes scolaires et universitaires.

C'est de ces formations dans le système français dont je vais vous parler maintenant.

Ces formations sont de deux natures différentes :

La première vise à former des volontaires, en grande majorité des jeunes, pour qu'ils animent les centres de vacances et les centres de loisirs durant les périodes de congés scolaires. Il s'agit donc pour eux d'une activité occasionnelle, destinée à des personnes dont ce n'est pas l'activité ou le métier principal mais qui souhaitent temporairement s'engager dans une activité éducative auprès d'enfants et d'adolescents.

La deuxième vise à former des professionnels de l'animation socio-éducative dont cela va être le métier. Ceux-ci peuvent bien sûr animer voire diriger des centres de vacances et de loisirs. Mais cette formation vise à développer chez eux des compétences plus approfondies et plus larges leur permettant d'agir sur des activités, des temps et avec des publics beaucoup plus diversifiés.

## **L'animation volontaire**

Pourquoi des animateurs volontaires ? Pour plusieurs raisons.

Il a semblé très important depuis plus de 50 ans aux organisations de jeunesse et d'éducation comme à l'Etat de mettre en place un espace d'engagement éducatif pour les citoyens dont ce n'est pas le métier. L'éducation des enfants et des adolescents doit être, dans une société, l'affaire de tous et pas seulement celle des spécialistes.

La plupart des jeunes seront plus tard des parents et c'est donc très important que le plus grand nombre ait pu vivre des situations éducatives à un moment de sa vie. Les centres de vacances et de loisirs à caractère éducatif étaient et sont toujours un cadre très approprié pour permettre cet engagement.

La société a aussi besoin de construire des liens entre les générations et de mettre en place pour sa jeunesse des étapes d'accession au monde des adultes. Pour les jeunes l'animation volontaire joue bien ce rôle symbolique. En effet, par ce dispositif la société des adultes marque sa confiance envers sa jeunesse en lui confiant une responsabilité de première importance : « s'occuper de ses enfants ».

Enfin dans une société fortement marquée par l'individualisme l'existence d'espaces d'engagements où l'on peut donner de son temps pour une action éducative d'intérêt général permet de développer l'altruisme et l'esprit de solidarité.

Mais la mise en œuvre de ces objectifs nécessitait obligatoirement que les personnes bénéficient d'une formation de base : c'est pour cela que le BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) a été créé.

Je ne vais pas vous décrire précisément les contenus de cette formation ; cela prendrait trop de temps et nous pourrions sans doute en reparler cet après-midi si cela intéresse certains d'entre vous.

Sachez seulement qu'elle se déroule en trois phases :

- un stage de base de 8 jours
- un stage pratique de 14 jours minimum
- un stage de perfectionnement de 8 jours

et que les contenus généraux sont les suivants :

- Travail sur les objectifs éducatifs poursuivis dans les centres de vacances et de loisirs,
  - enrichissement personnel et collectif
  - liberté, autonomie, solidarité, esprit critique, citoyenneté
  - sécurité physique et affective des enfants et des adolescents
- Connaissance des publics enfants et adolescents
- Apprentissage de pratiques d'activités avec des enfants et des adolescents
- Travail sur la relation éducative.

Aujourd'hui en France, environ 50.000 personnes par an suivent cette formation et environ 500.000 animatrices et animateurs s'engagent durant leur temps de vacances dans l'action éducative dans les centres de vacances et de loisirs.

Je pense que ce type de dispositif comme les contenus de la formation qui l'accompagne sont tout à fait positifs pour la société, pour les jeunes et les adultes qui sont animateurs volontaires et pour les enfants et les adolescents qu'ils encadrent. Donner la possibilité à un nombre aussi important de personnes d'être acteurs de vraies actions éducatives et de prendre conscience de l'importance de l'éducation non formelle pour le développement des enfants et des adolescents est vraiment utile pour le bon fonctionnement de la société.

Mais ce dispositif a des limites.

Il est adapté à des activités collectives où les animateurs volontaires ne sont pas seuls avec un groupe d'enfants mais dans une équipe d'animation qui a un projet éducatif construit en commun.

Cela permet l'anticipation, l'entraide, la solidarité, le recours possible à des plus expérimentés au sein du groupe.

Ce dispositif est par contre peu adapté à l'animation de publics spécifiques, handicapés ou délinquants qui nécessitent dans la plupart des cas des animateurs, ou des éducateurs plus spécialisés et expérimentés.

Enfin, en France, il y a un grand débat sur le statut de ces animateurs occasionnels. Certains acteurs de l'animation revendiquent pour eux un statut de salarié. Nous

défendons nous, qu'ils doivent rester des volontaires et que si cela n'était plus le cas, les objectifs poursuivis ne seraient plus les mêmes et mettraient en cause le dispositif dans son ensemble puisqu'il ne s'agirait plus d'un engagement mais d'un travail.

## **Animation professionnelle**

Le champ de l'animation professionnelle est assez différent. Il ne s'agit plus ici de volontaires occasionnels mais de personnes qui exercent un métier et qui ont suivi pour cela une formation professionnelle adéquate. Ces personnes agissent dans des lieux assez divers : maisons de jeunes et de la culture, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, maisons de quartier, foyers ruraux, maisons de l'environnement, parcs naturels régionaux ou nationaux, services enfance-jeunesse dans les municipalités, etc. Dans ces différents lieux elles accueillent des personnes, donnent de l'information, proposent des activités, construisent avec elles des projets, animent des radios locales ou des journaux de quartiers ou des cyber-points, organisent ou permettent l'organisation de débats citoyens sur des thèmes variés qui peuvent déboucher sur des actions sur l'environnement, des revendications et du dialogue avec les élus locaux, etc.

Comme vous le voyez leurs activités sont très variées.

Celles-ci se déroulent la plupart du temps durant les temps libres des personnes (en dehors du temps scolaire ou du temps de travail). Ces activités concernent souvent les enfants et les jeunes mais peuvent aussi s'adresser à des adultes voire à des personnes âgées. Elles ont souvent des objectifs éducatifs et dans ces cas là sont bien des actions d'éducation non-formelles ou informelles.

Autour de cette fonction centrale d'animateur est en train de se construire en France une véritable filière de métiers qui n'est pas encore complètement organisée mais dont l'architecture globale est définie.

- On y trouve donc à la base ce métier d'animateur qui est directement en contact avec les différents publics. Ce métier se décline en trois niveaux : assistant animateur, animateur et animateur spécialisé.
- On trouve ensuite des métiers de management et de direction : coordonnateur d'activités, directeur de centre ou d'établissement, directeur de services...

On trouve aussi des fonctions plus ciblées ou plus spécialisées de chargé de mission ou de chef de projet.

- et enfin des métiers de conception globale et de formation : Ingénieur en animation ou en développement local – Formateur.

Concernant les contenus de formation préparant à ces différents métiers il y a aussi actuellement et cela depuis plusieurs années, des changements assez importants de logique.

Il y a quelques années les contenus de formation étaient construits par rapport à des connaissances à acquérir (par exemple : psychologie de l'enfant, physiologie, spécialité sportive ou artistique, informatique, économie, droit...).

Aujourd'hui, c'est autour des compétences professionnelles à acquérir que les formations sont construites :

Par exemple :

- utiliser les moyens de communication adaptés aux situations de la vie professionnelle
- Préparer un projet et son évaluation
- Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'activités professionnelles
- Maîtriser les outils ou techniques d'une spécialité
- ...

Il y a bien sûr une nécessité de maîtrise des connaissances, des savoirs mais en les articulant à des logiques professionnelles. Et cela entraîne un changement important dans le profil des formateurs. Le formateur n'est plus seulement un enseignant d'un corpus de connaissances mais plutôt un praticien professionnel ayant acquis des compétences de formation.

Les évolutions actuelles en France, concernant la définition des métiers et des formations des animateurs professionnels peuvent je pense répondre aux défis de l'éducation non-formelle.

Mais il y a des conditions à cela.

Si les animateurs professionnels deviennent seulement des techniciens qui proposent des activités à des clients qui viennent les consommer dans des structures adéquates on s'éloignera rapidement de la dimension éducative, en tout cas telle que nous la concevons aux Ceméa.

Les animateurs professionnels doivent être

- des dynamiseurs de personnes et de groupes pour que ceux-ci deviennent acteurs, créateurs de leur propre activité, de leur propre vie,
- des dynamiseurs de territoires urbains et ruraux qui créent du lien, du réseau entre les habitants pour que ceux-ci prennent en charge leur devenir individuel et collectif et celui de leurs lieux de vie,
- des promoteurs d'engagements bénévoles et volontaires de ces populations, des développeurs de vie collective, de vie associative et de démocratie locale.

Bien sûr les animateurs vont s'appuyer pour réussir cela sur des activités, sur les outils de communication, sur des dynamiques de projets mais le cœur de leur métier est bien la mise en mouvement des personnes dans leur tête et dans leur environnement.

A cette condition, ils sont, je pense au cœur de l'éducation non-formelle et de ce que l'on appelle en France l'éducation populaire.

Pour résumer, les compétences qui font la spécificité des animateurs, qu'ils soient volontaires ou professionnels, sont d'abord des compétences généralistes et transversales :

- des compétences relationnelles et comportementales (ouverture aux autres, capacité d'écoute et de dialogue, compréhension des dynamiques de groupes, adaptation à des modes de relations différents...)
- des compétences inter-culturelles (capacités d'adaptation à des environnements, des rythmes de vie différents, intérêt pour les autres cultures, esprit critique vis-à-vis de son propre mode de vie...)
- des compétences organisationnelles (prise de responsabilité, esprit d'initiative et d'innovation, capacité à animer un groupe...)
- des compétences d'adaptabilité et de gestion de l'imprévu...

Ces compétences là s'enseignent difficilement. Elles s'apprennent plutôt par l'expérience, par le vécu concret des situations, par l'action.

C'est pour cela que l'alternance doit prendre une place très importante dans ces formations.

Ce que je viens de décrire est une partie de la réalité française. Je pense qu'elle n'est pas généralisable en l'état.

Chaque pays, chaque région possède sa propre culture, sa propre histoire et les démarches éducatives sont au cœur de cette culture et de cette histoire.

Nous menons depuis plusieurs années un travail avec des partenaires allemands pour essayer de trouver une synthèse entre nous sur la formation des animateurs volontaires (le BAFA en France et le Juleica (Jugend leiter Innen Card en Allemagne). Nous avons pu analyser finement ce qui fait l'originalité et les différences de conception éducative entre les deux formations. Et en fait, nous n'avons pu trouver de synthèse. Nous avons trouvé des points communs au sein de chacune des formations mais ce qui a été surtout positif c'est la connaissance fine et réciproque du dispositif de l'autre partenaire, la réflexion et l'analyse des différences pédagogiques, la capacité à mieux prendre en compte une dimension interculturelle dans chacun des dispositifs.

Il y a par contre, un point sur lequel nous sommes d'accord ensemble : c'est la nécessité d'avoir en France comme en Allemagne une formation pour les animateurs volontaires qui vont s'occuper de groupes d'enfants et d'adolescents.

Peut-être est-ce dans ce sens là qu'il faut travailler au sein de l'Europe.

Concernant les formations d'animateurs de jeunesse et d'éducation non formelle, nous sommes en face de deux dimensions dans notre travail européen : il y a les **contenus** des formations et il y a les **cadres fonctionnels** des formations.

- Les contenus sont fortement influencés par les dimensions culturelles et éducatives
- Les cadres fonctionnels sont plus d'ordre formel, politique et parfois réglementaire.

Je pense qu'au sein de l'Europe, nous pourrions nous mettre d'accord à terme sur les **cadres fonctionnels**.

- Le premier niveau de cadre me semble être le suivant : toute personne qui va avoir la responsabilité d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'une activité éducative doit avoir suivi une formation minimum. Cela peut paraître à certains évident mais ça ne l'est pas car cela renvoie au débat entre la responsabilité individuelle (en l'occurrence celle des parents de confier leurs enfants à qui ils veulent) et la responsabilité collective (l'Etat ou une autre collectivité publique peut vouloir mettre en place un cadre public pour la protection des mineurs).
- Ensuite, cela devrait être aussi possible de se mettre d'accord pour définir deux types d'animateurs différents :
  - ✓ Des animateurs volontaires d'une part
  - ✓ Et des animateurs professionnels d'autre part,
 Chacun devant recevoir une formation spécifique en rapport avec les objectifs de son action et de son rôle au sein de la société.

Si nous étions d'accord là-dessus, ce serait déjà une avancée importante. Cela peut prendre du temps car il faut nécessairement préciser le métier même d'animateur.

Concernant l'autre dimension – les **contenus** des formations – je crois qu'il est illusoire de vouloir rechercher trop rapidement une harmonisation qui serait adaptée à l'ensemble des pays européens car nous sommes là au cœur de nos spécificités culturelles.

Il faut, par contre, développer le plus possible les confrontations, les échanges, les journées ou semaines d'étude afin de connaître et de comprendre de mieux en mieux ce que font nos partenaires. C'est grâce à cela que nous pourrons, tout en conservant nos spécificités, nous enrichir des bonnes pratiques des autres, faire connaître les nôtres et sans doute, petit à petit, trouver des équivalences entre elles et entre nos actions de formations respectives.

Je vous remercie de votre attention.

**J.F. MAGNIN**